



Les Martres-de-Veyre
naturellement côte
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 063-216302141-20260331-2026_04_11-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Sébastien TERME - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

ONT DONNE POUVOIR : Cathy LAURENT (procuration à Doriane WARLET) - Régine ALBERICI (procuration à Chantal GERMAIN)

ABSENTS : -

Julien RANC été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2026-04-11

CM du 31 mars 2026

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat de Chadieu

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat de Chadieu,
Considérant le renouvellement du Conseil municipal,
Considérant qu'il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote à main levée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- de désigner :

- En qualité de délégué titulaire : 3
 - Laurence ISSERTINE
 - Sébastien SIMIONI
 - Mickael MORIN

- En qualité de délégué suppléant : 3
 - Chantal GERMAIN
 - Régine ALBERICI
 - Amélie LANFREY

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

S²LOW


ID : 063-216302141-20260331-2026_04_11-DE

Fait et délibéré en Mairie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 2 avril 2026

Le maire,
Damien HEYRAUD



Le secrétaire de séance,
Julien RANC

